

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE MARCIEUX

Séance du 06/05/2019
Délibération n°2019.05.06 - 4

Objet : Modification zonage du projet de carte communale

L'an deux mille dix-neuf et le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO, Maire.

Membres présents : *Nathalie BLAMPAIN, Fabienne COUIX, Jean-Luc DUPENLOUP, Guy EYNARD-VERRAT, Catherine HELLE, Laurence LE COZ, Isabelle MARIANI, Georges RUBOD, Pascal ZUCCHERO.*

Membres absents excusés : *Guillaume BROSSARD, Odile GELIN (pouvoir à Pascal ZUCCHERO)*

Georges RUBOD a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29/04/2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise à l'enquête publique de la révision de la carte communale de Marcieux par arrêté municipale en date du 19 avril 2019.

Il fait part au Conseil municipal du refus du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays savoyard de valider la carte communale de Marcieux en cas d'approbation du document en l'état et précise que le Comité SCOT demande une baisse des surfaces constructibles en extension. Il propose au Conseil de retirer de la zone constructible la parcelle communale située au Chef-lieu, en face du cimetière.

L'assemblée VALIDE, à l'unanimité, cette proposition et CHARGE M. le Maire de faire retirer les parcelles cadastrées A 839 et A 1035 du zonage C zones constructibles du projet de carte communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Pascal ZUCCHERO.

